

NOMENCLATURE COMPTABLE POUR LE PARTICULIER

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les ménages n'ont pas d'obligation de tenir une comptabilité.

En revanche, d'une part, certaines situations liées à un état de dépendance d'un individu sont aujourd'hui légalement reconnues et impliquent l'assurance d'une transparence sur la régularité des flux patrimoniaux : tutelle, curatelle, mandat de protection future, indivision... D'autre part la complexification de la législation fiscale et les conséquences d'erreurs commises peuvent encourager tout individu possédant un patrimoine à vouloir s'assurer de la bonne gestion fiscale de ses revenus.

Pour autant, l'expert-comptable peut-il répondre à ces besoins, à ces demandes? Les membres de l'Ordre sont tenus au respect des règles encadrant directement la profession et plus largement à toutes celles qui touchent les missions qu'ils pourraient être amenés à remplir. Ainsi, depuis l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, le marché des particuliers s'est ouvert aux experts-comptables de manière formelle.

L'article L 561-2 de la dite ordonnance reconnait à l'expert comptable la possibilité d'exercer à titre accessoire à son activité principale d'expert-comptable, l'activité de Conseiller en Investissements Financiers (services d'investissement et services connexes) et donc, aujourd'hui le marché des particuliers est ouvert de manière formelle à l'expert comptable. Aucune notion de rattachement à une mission principale n'est exigée.

PROPOSITION DE NOMENCLATURE COMPTABLE ADAPTEE AU PARTICULIER

CLASSE 1 - COMPTES DE PATRIMOINE

- 10. SITUATION NETTE PATRIMONIALE (Bilan d'ouverture ou 1er jour de l'année)
 - 101 Valeur nette patrimoniale
 - 102. Correction de la valeur nette patrimoniale au début d'année
 - 1028 Corrections de valeur
 - 103. Fonds avec droit de reprise
 - 1035. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition
 - 1037. Autres libéralités reçues avec droit de reprise, ou assorties de condition
 - 1039. Fonds avec droit de reprise inscrit au compte de résultat



11. EXCEDENT OU DEFICIT DE L'ANNEE

12. SITUATION NETTE PATRIMONIALE DE L'ANNEE (10 + 11)

15. PROVISIONS¹

- 151. Provisions pour risques et litiges
- 155. Provisions pour impôts
- 158. Autres provisions pour charges

16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

- 164. Emprunts auprès des établissements de crédit
 - 1641 Emprunts immobiliers
 - 1642 Emprunts et dette finançant des actifs professionnels
 - 1643 Emprunts finançant des biens mobiliers
 - 1644 Emprunts consommation
 - 1645 Emprunts et dettes familiaux
 - 1648 Autres emprunts
- 165. Dépôts et cautionnements reçus
- 168. Autres emprunts et dettes assimilés

¹ L'expert-comptable appréciera l'utilité de l'ouverture du compte « Provisions » et de sa subdivision en fonction de la réponse à apporter au particulier



CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS²

20. IMMOBILISATIONS/BIENS INCORPORELS

21	IMMORII	ISATIONS/RIFNS	CORPORFIS

- 211. Terrains
- 212. Agencements et aménagements de terrain
- 213. Constructions
 - 2131. Bâtiments
 - 21311. Ensembles immobiliers professionnels
 - 21312 Résidence principale
 - 213129 Résidence principale compte de correction
 - 21313 Résidences secondaires
 - 213131 Résidences secondaires
 - 213132 Résidences secondaires en multipropriétés
 - 213139 Résidences secondaires compte de correction
 - 21314 Immeubles de rapport
 - 213149 Immeubles de rapport compte de correction
 - 21318. Autres ensembles immobiliers
 - 2136 Installations personnelles générales agencements aménagements constructions
- 214. Construction sur sol d'autrui ou construction assortie de conditions particulières
- 218. Investissements mobiliers personnel
 - 2181. Installations générales, agencements, aménagements, divers (à détailler par résidence)
 - 2182. Véhicules de transport
 - 21821 Véhicules terrestres, automobiles, deux roues...
 - 21822 Bateaux
 - 21823 Avions
 - 21829 Véhicules de transport, compte de correction de valeur
 - 2183. Matériel informatique, téléphonie...
 - 2184. Mobilier
 - 21841 Meubles meublant
 - 21842 Gros appareils ménagers
 - 21843 Biens de collection
 - 21844 Œuvres d'art
 - 21845 Bijoux
 - 21846 Mobiliers divers
 - 21849 Mobilier, compte de correction de valeur
 - 2185. Animaux
 - 21851 Animaux de compagnie, chevaux
 - 21852 Animaux de concours
 - 21859 Animaux, compte de correction de valeur

PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

- 261. Titres de participation
 - 2611 PEA
 - 2612 Participation avec engagement
- 266. Autres formes de participation
 - 2661 Actif net des entreprises individuelles

² En cas de présence d'immobilisations démembrées dans le patrimoine du particulier, il sera nécessaire d'ouvrir les comptes spécifiques dans le type d'immobilisation visée



26619 Actif net des entreprises individuelles, compte de correction de valeur

2662 Prêts et avances en compte courant³

26629 Prêts et avances en compte courant, compte de correction de valeur

269. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 🛭

274. Prêts

275. Dépôts et cautionnements versés

2751. Dépôts

2755. Cautionnements

Autres créances immobilisées

2761 Fonds Participation et intéressements

27611. Fonds de participation et intéressement, comptes bloqués

27612. Fonds de participation et intéressement débloquables

2762 PEE - PERCO

27621 PEE - Comptes bloqués

27622 PERCO - Comptes bloqués

27623 PEE/PERCO - Fonds débloquables

27629 Prélèvements remboursables sur PEE - PERCO

2763 Assurance-vie

27631 Assurance-vie rachetables

276319 Assurance-vie rachetables, compte de correction

27632 Assurance-vie indisponibles

276329 Assurance-vie indisponibles, compte de correction

27639 Prélèvements remboursables sur Assurance-vie

2764 Placements disponibles

27641 Plans d'épargne

276411 Plan d'épargne populaire

276412 Plan d'épargne logement

276413 Compte épargne

276414 CODEVI

276415 Autres plans/comptes d'épargne

2765 Comptes sur livrets (à détailler)

2766 Autres placements disponibles

27669 Autres placements disponibles, comptes de correction

2767 Dépôts de garantis et cautionnement donnés

2768 Autres placements indisponibles

27689 Autres placements indisponibles, comptes de correction

279. Versements à effectuer sur titres immobilisés non libérés

³ Les éléments comptables inscrits au titre de « prêts et avances en compte courant » peuvent, selon leur degré de liquidité être enregistrés dans un compte de classe 4



CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS

40.	« FOURNISSEURS E	T COMPTES	RATTACHÉS »
τО.	W I COMMISSEONS E	I COM ILS	INTITIONES //

- 400. Fournisseurs et comptes rattachés⁴
- 401. Fournisseurs de biens mobiliers personnels
 - 4011. Fournisseurs achats de biens ou de prestations de services
 - 4017. Fournisseurs retenues de garanties
- 404. Fournisseurs d'immobilisations
 - 4041. Fournisseurs achats d'immobilisations
 - 4047. Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie
- 409. Fournisseurs débiteurs
 - 4098. Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

41. REVENUS A PERCEVOIR ET COMPTES RATTACHÉS⁵

- 410. Revenus du travail à percevoir
- 411. Revenus du patrimoine immobilier
- 412 Revenus du patrimoine mobilier
- 413 Revenus du patrimoine financier
- 414 Revenus du patrimoine incorporel
- 416. Créances douteuses ou litigieuses
- 419. Comptes revenus créditeurs

42. PERSONNEL EMPLOYE ET COMPTES RATTACHÉS

- 421. Personnel employé Rémunérations dues
- 425. Personnel employé Avances et acomptes
- 428. Personnel Charges à payer et produits à recevoir
 - 4282. Dettes provisionnées pour congés à payer
 - 4284. Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats
 - 4286. Autres charges à payer
 - 4287. Produits à recevoir

43. ORGANISMES SOCIAUX (rattachés au compte 42)

438. Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir

44. ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES⁶

- 441. État Subventions à recevoir
- 444. État Impôts sur le revenu et impôts assimilés à payer
 - 4441 IR à payer
 - 4442 CSG, CRDS et contributions diverses à payer
- 4443 ISF à payer
- 4444 Dettes d'impôt
- 4445 Provisions pour impôts ou droit latents
- 4446 Crédits d'impôt
- Autres impôts, taxes et droits à payer
 - 4472 Impôts locaux à payer
 - 44721 Taxes foncières
 - 44722 Taxes d'habitation

⁴ L'expert-comptable devra détailler l'information en sous compte selon le degré de précision et/ou de signification souhaité

⁵ Compte à détailler selon le degré de précision et/ou de signification souhaité

⁶ Information à organiser et à détailler en fonction de la finalité de la mission



4473 Autres taxes diverses à payer

4474 Autres droits à payer

46. DÉBITEURS DIVERS ET CRÉDITEURS DIVERS

47. COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE 471 à 474. Comptes d'attente 475. Legs et donations en cours de réalisation

48. COMPTES DE RÉGULARISATION





CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS

EΛ	\/ / I	ELIDC	MODII	IEDEC	DE DI	ACEMENT
\sim	VAI	LIIK 2	וומו אווו	IFKF	IJF PI	AL FIVIENT

503. Valeurs mobilières, placements boursiers sans caractère professionnel

5031. Titres cotés 5035. Titres non cotés

504. Autres titres conférant un droit de propriété

506. Obligations5061. Titres cotés5065. Titres non cotés

507. Bons du Trésor et bons de caisse à court terme, SICAV et FCP

Autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées
 Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non

libérées

51. BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS

512. Banques

5121. Comptes en monnaie nationale

5124. Comptes en devises514. La Banque postale

515. « Caisses » du Trésor et des établissements publics

516. Sociétés de bourse

517. Autres organismes financiers

519. Concours bancaires courants

52. INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

53. CAISSE

531. Caisse

5311. Caisse en monnaie nationale

5314. Caisse en devises

532 Coffre (autres placements liquides)

58. VIREMENTS INTERNES

581. Virements de fonds

59. DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS

590. Dépréciation des valeurs mobilières de placement

5903. Actions

5904. Autres titres conférant un droit de propriété

5906. Obligations

5908. Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées



CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES⁷

60.	ACHATS	- DEPENSES COURANTES
	601.	Dépenses - habitation principale
	602.	Dépenses - habitation résidences secondaires
	603.	Dépenses courantes - vie quotidienne
	604.	Dépenses - Véhicules personnels
	605.	Dépenses nettes - santé
	606.	Dépenses d'éducation
	607.	Dépenses - loisirs
	609.	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats ou dépenses courantes
62.	AUTRES	DEPENSES
	622.	Honoraires
	623.	Publicité, publications, relations publiques
	6231.	Annonces et insertions
	6237.	Publications
	6238.	Divers (pourboires, dons courants, etc.)

Dépenses liées à des événements exceptionnels⁸

Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres dépenses

63. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Divers

624.

628.

629.

VIFOI3,	TAXES ET VERSENIENTS ASSIMILES
631.	Impôt sur le revenu
6311	Impôt dur le revenu
6312	CSG - CRD
6313	Impôt sur la fortune
635.	Autres impôts, taxes et versements assimilés
6352.	Impôts locaux
	63521 Taxe d'habitation
	63522. Taxes foncières
	63523. Autres impôts locaux
6353.	Impôts indirects
6354.	Droits d'enregistrement et de timbre
	63541. Droits de mutation
6358.	Autres droits
636	Impôts exceptionnels
637.	Provisions pour impôts dus
639	Remboursement d'impôt

64. CHARGES DE PERSONNEL EMPLOYE

CHARGES DE PERSONNEL EMPLOTE				
641.	Rémunérations brutes du personnel (avec bulletin de salaire)			
642	Rémunération nette du personnel/Chèque emploi service			
645.	Charges sociales liées au compte 641			
648.	Autres charges de personnel ⁹			
649.	Remboursement d'organismes sociaux			

⁷ Les rubriques comptables sont proposées ici pour répondre à un croisement nature/destination de la qualité des dépenses, l'objectif étant de répondre à un besoin sur l'utilité de la dépense. Selon le degré de finesse de l'information demandée, la classe 6 (ou les comptes à deux chiffres) peut être réduite à un seul flux

⁸ Déménagement, transport sur achat, obsèques...

⁹ Frais de recrutement par exemple



AUTRES CHARGES PATRIMONIALE 651. Pensions 6511 Pensions suite à une décision de justice 6512 Autres pensions et rentes 6015 Rentes viagères versées 655. Dépenses concernant les immeubles locatifs 6551 Frais de gestion des immeubles de rapport 65511 Frais de syndic 65512 Frais de gestion 65513 Honoraires divers, expert, avocat... 6552 Frais de copropriété 6553 Dépenses récupérables incombant au locataire

6554 Frais d'entretien, réparations et améliorations 65541 - déductibles de l'IR

65542 - non déductibles de l'IR

6555 Frais financiers sur emprunt ou financement 656 Apports financiers aux activités professionnelles

658. Charges diverses de patrimoine

CHARGES FINANCIÈRES

Charges d'intérêts et frais financiers 661.

6611. Frais financiers sur emprunt résidence principale

6612 Frais financiers sur emprunt résidences secondaires

6613 Frais financiers sur emprunt/biens mobiliers

6614 Frais financiers sur emprunt/immeubles de rapport

6617. Frais de dossiers, d'actes et de cautions

6618. Autres frais financiers

Pertes de change 666.

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement 667.

668. Autres charges financières

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Charges exceptionnelles sur opérations patrimoniales
 - 6712. Pénalités, amendes fiscales et pénales
 - 6713. Donations et libéralités
 - 6714. Créances devenues irrécouvrables dans l'année
 - 6717. Rappels d'impôts, redressements
 - 6718. Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion
- Gros entretien sur résidences principale et secondaires 672
- 673 Valeur comptable des éléments d'actifs cédés
- 674. Charges diverses sur années antérieurs
- Redevances de crédit-bail concernant des années antérieures 675.
- Corrections à la baisse des valeurs d'actifs 676
- 678. Autres charges exceptionnelles

DOTATIONS POUR PROVISIONS ET ENGAGEMENTS¹⁰

¹⁰ Comptes à ouvrir et à faire fonctionner ci-besoin (voir commentaire Compte 15)



CLASSE 7 - COMPTES DE REVENUS ET PRODUITS

70.	KEVENU	S ET PRODUITS COURANTS
	701.	Traitements, salaires, pension, rentes
	7011	Traitements et salaires
	7012	Retraites
	7013	Pensions reçues
	7014	Rentes assurance-vie
	7015	Revenus divers
	702.	Remboursements de frais professionnels
	703.	Prélèvements financiers sur activités professionnelles
	704.	Autres revenus courants divers
		7041 Allocation familiales
		7042 Aides diverses d'Etat et/ou de collectivités territoriales
		7043 Jetons de présence
		7044 Autres revenus
	705	D

705. Revenus fonciers
 7051 Revenus fonciers propriétés rurales
 7052 Revenus fonciers propriétés urbaines

7053 Revenus fonciers régimes spéciaux¹¹
 707. Indemnités et produits des jeux
 708. Produit des activités annexes

75. AUTRES PRODUITS LIES A LA VIE COURANTE

751. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

7511. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels

7516. Droits d'auteur et de reproduction

7518. Autres droits et valeurs similaires

758. Produits divers de gestion courante

76. PRODUITS FINANCIERS

761 Revenus mobiliers d'actifs professionnels

762 Autres revenus mobiliers

763 Revenus de créances soumis au prélèvement libératoire

764 Autres revenus de créances

766 Rémunérations de cautions

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS

771. Produits exceptionnels sur opérations patrimoniales

772. Produits sur années antérieures

775. Produits des cessions d'éléments d'actif

7751. Immobilisations/Biens incorporels

7752. Immobilisations/Biens corporels

7756. Immobilisations financières

7758. Autres éléments d'actif

777. Donations libéralités et successions

7771 Donations

7772 Libéralités

7773 Successions

¹¹ A détailler suivant les demandes et engagements pris par le particulier



778. Autres produits exceptionnels

Indemnités diverses, dommages et intérêts divers 7782.

7788. Produits exceptionnels divers

Rectifications relatives à l'appréciation des éléments du passif Correction à la hausse des valeurs d'actifs 779

7791 7792 Correction à la baisse des valeurs d'actifs

REPRISES SUR PROVISIONS¹²

¹² Même commentaire que pour les comptes 68 et 15